



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
CAISSE DES ECOLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AFFAIRE N°03/DECEMBRE/2025

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025

EN EXERCICE : 07

DATE DE LA CONVOCATION :

1^{ER} DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf décembre à dix-sept heures s'est réuni le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de la Possession sous la Présidence de Mme MILHAU Michèle, Vice-Présidente.

DATE D'AFFICHAGE :

ETAIENT PRESENTS : Madame MILHAU Michèle - Madame VAR COURTOIS Pascale - Madame HOARAU Emmanuelle - Monsieur CHATARD Hervé – Monsieur MATTOIR Ramadani

ETAIT ABSENTE : Madame MAILLOT Aurélie

ETAIT EXCUSEE : Madame MIRANVILLE Vanessa

.....

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et comme le stipule le règlement intérieur de la Caisse des Ecoles, Madame RICK Sofia est secrétaire de séance. Le Conseil d'Administration était en nombre suffisant pour délibérer valablement la Vice-Présidente, Mme Michèle MILHAU a déclaré la séance ouverte.

.....

AFFAIRE N°03 : APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 01

Le Conseil d'administration de la Caisse des écoles est appelé à délibérer sur la Décision Modificative n° 01 de 2025. Pour rappel, les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2024, avaient été repris par anticipation, lors du vote du Budget primitif.

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits.

Les chapitres mouvementés sont uniquement sur la section de fonctionnement. En dépenses, sur le chapitre 011-Charges à caractère général, 50 000€ sont ajoutés sur la nature 6245 pour le transport des enfants et 10 000€ sur la nature 6188 correspondant aux prestations de services. Afin d'équilibrer cette décision modificative, 60 000€ sont inscrits en recettes sur le chapitre 70-Produits des services, affectés sur la nature 7066 pour la facturation des prestations de la Caisse des écoles.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	60 000,00	60 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		60 000,00	60 000,00
TOTAL DU BUDGET (5)		60 000,00	60 000,00

La Décision Modificative n° 01 de 2025 de la Caisse des Ecoles s'équilibre en dépenses et en recettes à 60 000€.

Vu le document budgétaire ci-annexé comprenant notamment le rappel des inscriptions budgétaires du budget primitif, l'équilibre financier section par section, la balance générale de la Décision Modificative n° 01,

Après lecture, à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration :

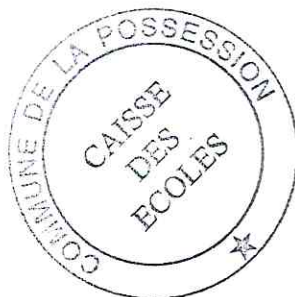
- **Prend connaissance des nouvelles propositions en section de fonctionnement ;**
- **Adopte chapitre par chapitre la Décision Modificative n° 01 en section de fonctionnement ;**
- **Adopte chapitre par chapitre la Décision Modificative n° 01 en section d'investissement ;**
- **Autorise la présidente ou en son absence la Vice-Présidente à signer tout document afférent à cette affaire.**

.....
Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents,

Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Mme RICK Sofia



La Vice-Présidente,

Mme MILHAU Michèle

